

souhaite-t-il que les prévisions soient adoptées ce soir, ou désire-t-il diriger ce qui semble être un mouvement d'obstruction de la part de son propre parti? Les vis-à-vis ont employé au moins une heure 20 minutes du temps de la Chambre. Je croyais qu'il était convenu que nous irions de l'avant avec les travaux de la Chambre; nous avions fait connaître notre désir de passer à travers ces prévisions, puis d'aborder celles du ministère des Travaux publics.

L'hon. M. Robichaud: Je me réjouis de la collaboration que l'on m'a donnée ce soir à l'occasion de la présentation des prévisions de mon ministère. Je reconnais qu'il y a probablement plus de députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris la parole que de l'autre, mais chacun a été très bref. J'ai certes l'intention, si nous avons la collaboration des honorables députés, de faire adopter ces prévisions ce soir. Pour ma part, il faut que je réponde à certains orateurs, mais, si la Chambre y consent, je préférerais leur faire parvenir mes réponses par lettre, ce qui nous permettrait de poursuivre l'examen des prévisions.

M. Howard: Cette proposition du ministre laisse beaucoup à désirer. Les renseignements étant donnés par lettre, le député n'a pas l'occasion de faire approfondir la question en public. Nous aimerions que ces choses se passent au grand jour, et non sous le couvert d'une lettre.

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

M. Howard: Non. Avant qu'il le soit, le ministre pourrait peut-être poursuivre ce qu'il s'appropriait à dire au sujet des divers articles.

L'hon. M. Robichaud: Comme le député tient absolument à avoir des réponses aux questions qu'il a soulevées, je les lui donnerai très brièvement. Le député a parlé d'une lettre à laquelle il n'a pu obtenir de réponse; j'en ai été des plus étonnés, car ce n'est pas ainsi qu'on agit d'habitude dans mon bureau. En ce qui concerne le traité relatif aux pêcheries du Pacifique Nord, j'ai déjà dit que, tant qu'elles se poursuivront, il ne s'agit pas de discuter des détails de négociations actuellement en cours concernant le traité entre les États-Unis, le Japon et le Canada.

J'ai dit, et je le redis, qu'aussitôt une entente conclue entre les trois parties à l'accord, le comité permanent de la marine et des pêcheries se réunira et toute la question sera étudiée à fond, car alors nous serons au courant des modalités de l'entente. J'assure aux honorables représentants que nous

connaissons les vues des différentes parties, du syndicat ou de l'association des pêcheurs, aussi bien que celles des pêcheurs qui n'appartiennent pas à ce syndicat particulier.

La délégation canadienne a fait tout son possible pour tenir compte de ces vues et protéger les intérêts des pêcheurs. L'honorable représentant a mentionné également qu'il n'était pas bien d'avoir un ministre de la région. Il est exact que je viens d'une circonscription où on s'adonne à la pêche, mais je n'ai pas l'intention de me laisser influencer par cela. Les politiques que le gouvernement proposera seront d'envergure nationale et si l'honorable représentant veut bien jeter un coup d'œil sur les crédits, il verra bien que les montants sont répartis équitablement entre la province de Colombie-Britannique et les cinq ou six provinces de la côte de l'Atlantique. Par exemple, pour le poste relatif à la conservation et à l'expansion, sur \$6,700,000, plus de \$2,700,000 sont destinés au littoral du Pacifique. Pour ce qui est de la construction et du matériel, sur \$1,700,000 prévus, plus de \$766,000 sont destinés au littoral de l'Ouest. Et si l'honorable député consulte les postes 45 et 85, il constatera que le littoral du Pacifique est loin d'être négligé.

(Le crédit est adopté.)

Spécial—

45. Quote-part des dépenses des commissions internationales selon le détail des affectations, \$1,162,000

M. Howard: A propos de ce crédit intéressant la quote-part des dépenses d'un certain nombre de commissions internationales, que verse le Canada, il nous faut rejeter l'opinion du ministre selon laquelle il n'est pas approprié de discuter du traité des pêches du Pacifique Nord tant que les négociations sont en cours. Voilà une assertion fort ridicule, car elle signifie que nous devons nous taire, sans avoir l'occasion de nous renseigner auprès du ministère ou du ministre sur ce qui se passe ou sur ce qu'on propose à l'égard d'un problème particulièrement important pour notre industrie de la pêche. Ce même principe pourrait s'appliquer à tous les pourparlers relatifs à d'autres traités et conventions.

Les prétendues négociations au sujet du traité des pêches du Pacifique Nord ont traîné en longueur et j'en conclus qu'elles ne sont pas terminées. Une autre réunion doit avoir lieu à Ottawa au printemps; ceci nous laisse dans une situation sans issue et ne répond pas à nos interpellations au sujet de cette question d'une importance vitale.

Nous espérons que le ministre et le gouvernement reconnaissent sans équivoque qu'il ne faudrait pas céder sur le principe de l'abstention que renferme le traité, parce que